

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

9 novembre 2023

A l'exception de : Madame CHUPIN et Madame MANENT.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du
Conseil Municipal

15 NOVEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

5/ SPL SONADEV TERRITOIRES PUBLICS – RAPPORT DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2022 – APPROBATION

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

En exercice 33

EXPOSE :

Présents ---- 29

La SPL Sonadev Territoires Publics, créée en 2013, a pour objet d'assurer l'étude, la réalisation et la commercialisation de tous projets se rapportant au développement local, en matière d'aménagement ou en matière économique.

Votants ----- 31

Par délibération n°13.09.07 en date du 30 septembre 2013, la Ville de Pornichet est devenue actionnaire de la SPL Sonadev Territoires Publics en se portant acquéreur de 5 actions d'une valeur nominale de 100 €, soit une valeur totale de 500 €, représentant 0,11 % du capital social. Le capital détenu par la Ville ne lui permettant pas de disposer d'un siège d'administrateur au Conseil d'administration, elle fait partie de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires, après un débat, se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Le rapport annuel des administrateurs de la SPL Sonadev Territoires Publics a été adressé aux élus avec la convocation 5 jours francs avant la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport des administrateurs de la SPL Sonadev Territoires Publics pour l'exercice 2022.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1524-5,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

20 NOV. 2023

Publié le :

20 NOV. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



⇒ Vu la délibération du Conseil Municipal n°13.09.07 en date du 30 septembre 2013 approuvant la prise de participation de la Ville de Pornichet au capital de la SPL Sonadev Territoires Publics,
⇒ Vu le rapport des administrateurs pour l'exercice 2022 ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLLOT),

- Approuve le rapport des administrateurs de la SPL Sonadev Territoires Publics pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Nicole DESSAUVAGES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_11_05**
Objet : **5. SPL Sonadev Territoires Publics – Rapport des administrateurs pour l'exercice 2022 – Approbation**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.7 - SEM SPL SPLA comptes annuels rapports d'activité
Identifiant unique : 044-214401325-20231115-DELIB_23_11_05-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20231115-DELIB_23_11_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5_SONADEV_rapport 2022.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5. Annexe DCM 5.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2023 à 14h31min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2023 à 14h31min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2023 à 14h34min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2023 à 14h34min51s	Reçu par le MI le 2023-11-20